

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres

Société historique et archéologique de Langres. Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. 1872.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

letin de la Société des antiquaires de France, année 1879, page 261, séance du 5 novembre.

« Le Président invite ses confrères à donner leur
« avis sur la lecture d'une inscription gravée sur un
« chapiteau, dont M. Brocard, associé correspon-
« dant à Langres (Haute-Marne), a envoyé le mou-
« lage. M. Delisle lit : *Guilemoz me — fit doce*;
« le sens ne présente pas de difficulté, sauf pour le
« dernier mot, qui reste inintelligible; c'est la signa-
« ture d'un sculpteur en pierre du nom de Guilemoz.
« Quant au mot *doce*, il est malaisé d'en donner une
« interprétation. M. Delisle pense que d'après la
« forme des caractères, l'inscription est de la fin du
« XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e siècle.
« M. Quicherat estime que la sculpture du chapiteau
« remonte au règne de Louis VII. »

Ces deux appréciations peuvent être exactes, car il est constant que l'Eglise d'Isômes remonte au moins au X^e ou au commencement du XI^e siècle; c'est un des monuments, assez nombreux, de l'ancien diocèse de Langres, construits dans le style de transition, c'est-à-dire dans lesquels on remarque le passage du plein cintre à l'ogive et dont la cathédrale de Langres paraît être le type primitif. Il est très possible, et on peut le supposer, que l'inscription ait été gravée plus tard, au moment de la sculpture du chapiteau, qui a pu être postérieure à la construction de l'Eglise.

M. l'abbé Gelin, curé de Fontaines-sur-Marne et membre correspondant de la Société historique et archéologique de Langres, a adressé au Conseil

général de la Haute-Marne et à la Société, un rapport sur le résultat des fouilles qu'il poursuit avec la plus grande sollicitude à l'aqueduc du Chatelet.

Les travaux de déblai, dirigés par M. l'abbé Gelin, ont mis à découvert quarante mètres de longueur de la galerie souterraine qui, joints aux quatre-vingt-douze mètres déjà déblayés pendant les années précédentes, font un total d'environ cent trente-deux mètres, qu'on peut aujourd'hui visiter facilement. Les fonds mis à la disposition de M. l'abbé Gelin, par le Conseil général, lui ont permis d'extraire plus de deux cents mètres cubes de matériaux de différente nature encombrant la galerie. La section ouverte cette année paraît être la plus intéressante de l'aqueduc. En effet, sur un parcours de quatre-vingt-douze mètres, déblayés les années précédentes, le travail paraît avoir été fait à ciel ouvert au moyen d'une tranchée en ligne droite dans le sol jusqu'à la rencontre de la roche, puis les terres étant enlevées le canal a été continué dans le massif rocheux à la profondeur nécessaire pour atteindre le niveau horizontal et livrer passage à l'eau. Jusque-là on ne trouve aucune trace de puits, mais alors on s'engage dans la roche et on rencontre le commencement d'une série de puits ouverts dans la roche de huit mètres en huit mètres, tant pour l'extraction des matériaux que pour réunir les filets d'eau qui existent dans le sol ainsi perforé.

A partir du point où l'on s'était arrêté l'an dernier, les ouvriers ont d'abord ouvert une fouille de neuf mètres en amont de la galerie; ils ont pu constater, qu'au fond du radier du canal, la rigole déjà observée précédemment existe et se prolonge toujours, ainsi qu'un vieux mur à gauche, construit sans doute

pour empêcher un éboulement de la roche très-friable et fendillée dans cette partie, ce qui permettrait de supposer la présence dans la galerie d'un énorme bloc de roche, qu'on a pu détourner pour continuer les fouilles. C'est alors que l'on se trouva en présence d'un mur de roche, dressé perpendiculairement, dans lequel les ouvriers purent reconnaître et ouvrir le prolongement de la galerie souterraine du canal. On est désormais sous la roche et les ouvriers travaillent à moitié courbés. A trois mètres plus loin en avant, on recueille, au fond du radier, sur le passage, une petite cuvette en pierre tendre de Savonnières, de forme rectangulaire et posée sur un lit d'argile bien massée. Elle est conservée avec soin à sa place, c'était sans doute un bassin d'épuration. Ici, comme plus loin, les ouvriers doivent travailler avec précaution, afin de ne pas se heurter contre la roche qu'ils ont au-dessus d'eux. Enfin, en avançant encore de trois mètres, on rencontre le premier vrai puits, allant depuis le sol supérieur jusqu'au fond de la galerie et dont l'ancienne maçonnerie a été violemment démolie. A une profondeur de deux à trois mètres, on découvre dans ce puits une grosse pierre de taille semi-cylindrique d'une belle conservation ; cette pierre a été enlevée avec soin et placée en vue à l'entrée du souterrain. La maçonnerie du puits a dû être reconstruite et une dalle brute et apparente en ferme l'orifice.

A huit mètres plus loin, on a découvert le second puits qui avait conservé sa vieille maçonnerie circulaire en très-mauvais état, il est vrai, par suite de l'affaissement partiel de la roche ; un petit arc en maçonnerie, construit au-dessus, en assure désormais la solidité et a permis de vider ce puits et de

communiquer avec le précédent par une belle galerie en pleine roche, de soixante-dix centimètres de largeur.

Poursuivant les fouilles au-delà de ce deuxième puits, on arrive à ce qu'on appelle dans le pays un *pot de terre* (1), qu'on avait pris tout d'abord pour l'embouchure d'un embranchement du canal, mais qui est tout simplement un accident géologique d'un bel effet dans cet endroit.

On remarque encore sur la voie romaine, allant du Châtelet à *Nasium*, d'autres puits qui dépendent d'une galerie secondaire, mais on ignore où ils se raccordent avec l'aqueduc principal, dont ils devraient augmenter le volume d'eau.

Enfin, on chemine jusqu'à un troisième puits, creusé, comme les autres, à travers les terres et le massif de roches. La maçonnerie est détruite et encombre le fond; elle a dû être rétablie afin de permettre de continuer les investigations en amont, vers un quatrième puits, dont on a pu sur le sol et à l'intérieur de la galerie, constater l'existence par l'inspection d'une masse informe de moellons bruts et plus boueux que précédemment, jetés les uns sur les autres. Ce puits devra être réparé et reconstruit afin de permettre la restauration complète de la tête d'aqueduc.

Ici, les travaux ont dû être interrompus, les fonds

(1) Dans le langage des ouvriers qui travaillent aux minières dans l'arrondissement de Wassy, un *Pot de Terre* signifie un amas de terre argileuse rencontré au sein de la roche qui constitue le terrain et qui résulte d'un affaissement des couches meubles, qui recouvrent cette roche, par suite d'une faille ou d'un vide produit par dissolution lente dans cette roche.

alloués par le Conseil général étant épuisés; mais on a pu constater que la galerie se prolonge encore, et qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches pour arriver à reconnaître les cinq puits restant visibles à la surface du sol et à joindre les points connus et explorés en 1845.

Les objets trouvés dans ces fouilles sont peu nombreux et de peu d'importance; cependant il est utile d'en conserver le souvenir :

1° Un cercle en cuivre argenté, ayant seize centimètres de diamètre, qui pouvait être la partie haute d'un vase à puiser. Le fond, corrodé par le temps, n'a pu être retrouvé; il a été recueilli au fond du second puits;

2° Une grosse pierre semi-cylindrique, indiquée plus haut;

3° Une cuvette en pierre rectangulaire, ayant dû servir de bassin d'épuration;

4° Plusieurs pierres sciées, posées à plat sur une petite rigole, construite sur sable et argile, avec des pierres brutes de mince épaisseur;

5° Des ossements de différentes espèces d'animaux.

Telle est le résultat des fouilles opérées cette année par M. l'abbé Gelin, fouilles qu'il est très-utile de continuer, car elles sont arrivées au point le plus intéressant de l'ancien aqueduc, qui donne une si grande idée de l'importance topographique de la ville existant sur le Châtelet au temps de l'occupation Romaine. Cette restauration indiquera d'une manière précise la position d'une construction monumentale dont le prolongement est encore inconnu, bien que présumé, en raison de la proximité des sources qui

alimentaient l'aqueduc les conduisant à l'ancienne ville détruite, dont les ruines déjà plusieurs fois fouillées, attestent la splendeur et l'importance.



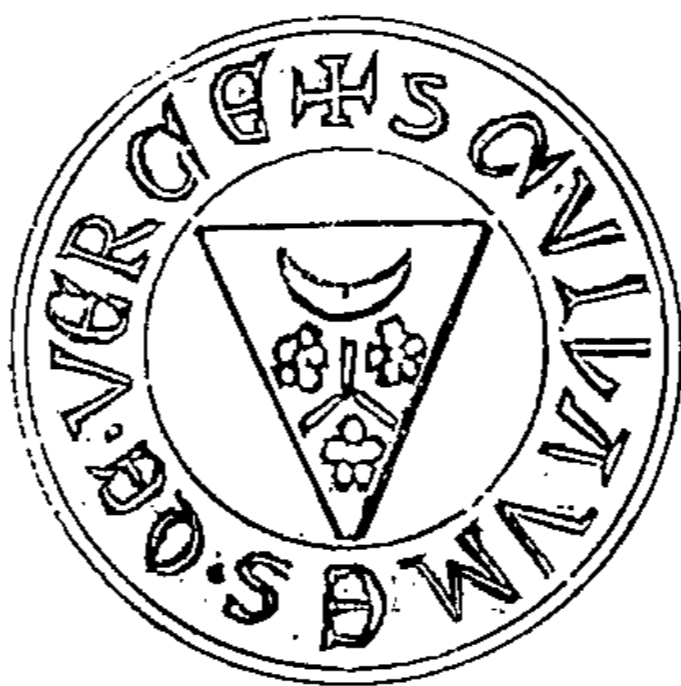
UN SCEAU DE GUILLAUME I^{ER} DE VERGY.



En démolissant la vieille église de Fayl-Billot, on a trouvé dans le mur d'une travée de style ogival primitif, un sceau en bronze, avec cette légende :

† *S. Guilaume, S. de Vergé.*

Sigillum Guilaume, Sire de Vergé.



L'écusson triangulaire porte trois roses surmontées d'un croissant.

On sait que les de Vergy sont devenus seigneurs de Fayl-Billot vers 1203, par le mariage de Guillaume 1^{er} de Vergy avec Clémence de Fouvent, héri-